

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014**

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 8 octobre 2014

Secrétaire de séance : Emmanuel MIEGGE

Etaient présents : Jacques BONNARDEL, Cristel FRANCESCHI, Olivier BACQUART, Martine GROPELLIER, Francis PIN, Christian ANDRES, Emmanuel MIEGGE, Magali GARNIER, Robert BOURCIER, Philippe DI MARCO, Eric DUCHENNE (arrivé pour les questions diverses)

DELIBERATIONS

1. Retrait de la délibération n°20140826011 autorisant la signature de la convention financière de participation aux travaux de l'éclairage public avec le SIEPQ

La participation financière de la Commune aux travaux de l'entrée ouest du village n'est pas très précisément prévue par les statuts du SIEPQ. Le contrôle de légalité a demandé le retrait de la délibération du mois d'août en attendant que le SIEPQ modifie ses statuts.

Vote : 10 voix pour

2. Délibération relative à la modification du temps de travail du poste d'ATSEM – Précision

Une coquille s'était glissée dans la délibération du 26 août 2014 ; il s'agit d'un contrat de droit public et non pas de droit privé. Le reste de la délibération est sans changement.

Vote : 10 voix pour

3. Signature de la convention de groupement de commandes pour l'organisation des navettes intercommunales touristiques sur le Queyras pour la saison hivernale 2014/2015

Vote : 10 voix pour

4. Extinction nocturne de l'éclairage public

Sous l'initiative du SIEPQ, le Conseil municipal adopte le principe de l'extinction nocturne de 0 h à 5 h avec des modulations selon les saisons et les festivités. Le but est de réaliser des économies d'énergie et d'utiliser l'expérience positive réalisée par Aiguilles et Villargaudin.

Si la commune fait un effort pour l'extinction nocturne, la dotation de l'Etat pourrait augmenter. La question sera posée sur le fait de pouvoir rallumer rapidement en cas de problème (incendie ou autre)

Vote : 10 voix pour

5. Vente d'une partie de la parcelle AB 224 à Monsieur et Madame Dominique ALLAIS

Ne concerne qu'une partie de la parcelle AB 224, sur une surface d'environ 96 m², pour créer une issue de secours à sa maison. Prix adopté de 10 € le m². Une clause sera insérée dans l'acte de vente mentionnant le fait que la Commune ne s'engagera jamais à construire un mur de soutènement de la voie publique située au-dessus, en cas de terrassement important sur cette parcelle privée.

Vote : 10 voix pour

6. Modification des statuts de la Communauté de Communes – Prise de la compétence "GEMAPI" (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Cette compétence se fait de façon anticipée au 1^{er} janvier 2015 car il est indispensable d'avoir une structure intercommunale porteuse de cette compétence afin que le PAPI complet (Programme d'Action de Prévention contre les Inondations) soit déposé rapidement pour obtenir des subventions pour la réalisation de travaux de protection contre les inondations.

Vote : 10 voix pour

7. Budget général – Décisions modificatives

Virement de crédits d'opération à opérations pour :

la salle polyvalente (+ 51 000 €)

la cabane de la Nane (+ 1 600 €)

la cabane de Gilly (+2 800 €)

la cantine scolaire (+ 5 800 €)

la chapelle St Roch (-61 200€)

Vote : 10 voix pour

Virement de crédits pour le reversement de la taxe de séjour du camping : + 762.20 € au compte 7398 à prendre sur les dépenses imprévues.

Vote : 10 voix pour

La délibération sur les prêts bancaires est reportée à un prochain conseil, les banques n'ayant pas encore transmis leur offre.

QUESTIONS DIVERSES

- Comité de pilotage des rythmes scolaires : le référent désigné est Magali Garnier
- Présentation et aide à la prise en main de l'outil de gestion des risques naturels avec Amandine Crévolin du Pays du Grand Briançonnais : mardi 9 décembre 2014 à 18 h
- Travaux d'entretien et de curage du torrent de la Garcine : pour l'arrachage, l'extraction et le broyage de l'ensemble des végétaux du torrent, le devis reçu se monte à 8 500 € HT. Emmanuel Miegge souhaite qu'un deuxième devis soit obtenu.
- Poursuite du programme AGIR pour l'Energie : l'élu référent est Olivier Bacquart

Pour affichage
Le Maire